

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

1

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 SEPTEMBRE 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marie-Victorin, tenue le 22 septembre 2015 à 20 heures à la salle Flore Laurentienne située au centre administratif de la Commission scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est à Longueuil.

SONT PRÉSENTS :

COMMISSAIRES:

Mesdames Aurélie Condrain-Morel, Diane Fournier, Paule Froment, Denise Girard, Myriam Hardy, Carole Lavallée et Catherine Pelletier

Messieurs Michel Gervais, Benoît Laganière, Serge Mainville, David Miljour et Alain Riendeau

Formant quorum sous la présidence de Mme Carole Lavallée.

COMMISSAIRES REPRÉSENTANT LES PARENTS:

Madame Valérie St-Laurent
Messieurs Yanick Cyr, Bruno Marcoux et Michel Rocheleau

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Raynald Thibeault, directeur général
M. Anthony Bellini, directeur général adjoint
Mme Sylvie Caron, directrice générale adjointe
M. Daniel Tremblay, directeur général adjoint
Me Marylène Drouin, directrice du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications
M. Éric Lafrance, directeur du Service des ressources matérielles
Mme Sylvia Vigneault, directrice du Service des technologies de l'information
Mme Nicole Deneault, directrice de l'École secondaire Saint-Edmond
Mme Marie-Dominique Taillon, directrice de l'école secondaire André-Laurendeau
Mme Chantal Dugas, directrice adjointe de l'école secondaire Monseigneur-A.-M.-Parent
Monsieur Jean-Luc Lafleur

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOMENT DE RÉFLEXION

La présidente, Mme Carole Lavallée, déclare la séance ouverte.
Il est 20 h 14.

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

2

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 SEPTEMBRE 2015

07-CC-2015-2016

**HOMMAGE DES COMMISSAIRES – FORCES AVENIR – DEUX MEMBRES
DU PERSONNEL ET UN ÉLÈVE**

CONSIDÉRANT que chaque semaine, Forces AVENIR a présenté un élève, un groupe d'élèves ou un membre du personnel d'écoles secondaires s'étant démarqué par son engagement ou sa persévérance;

CONSIDÉRANT que ce lauréat de la semaine a été choisi dans le cadre du programme au secondaire de Forces AVENIR, qui vise à reconnaître, à honorer et à promouvoir l'engagement étudiant dans des projets qui à la fois enrichissent le savoir et suscitent le goût de la réussite, le dépassement personnel et le développement du sens civique contribuant à la formation de citoyens conscients, actifs et responsables, à la fois enracinés dans leur collectivité et ouverts sur le monde;

CONSIDÉRANT que monsieur Maxime Drolet a été lauréat de la semaine, en juin dernier, dans la catégorie AVENIR Élève persévérant du programme Forces Avenir;

CONSIDÉRANT que madame France Houde a été lauréate de la semaine en mai dernier, dans la catégorie AVENIR Personnel engagé du programme Forces Avenir;

CONSIDÉRANT que madame Marie-Claude Stébenne a été lauréate de la semaine en juillet dernier, dans la catégorie AVENIR Personnel engagé du programme Forces Avenir;

CONSIDÉRANT que ces honneurs témoignent des grandes qualités de ces personnes telles que la créativité, le dynamisme, la détermination, le dévouement, la persévérance, l'engagement, le leadership, le professionnalisme et la passion;

CONSIDÉRANT que les honneurs reçus par monsieur Maxime Drolet et mesdames France Houde et Marie-Claude Stébenne contribuent au rayonnement de la Commission scolaire Marie-Victorin et de l'école publique;

IL EST PROPOSÉ par M. David Miljour :

QUE le Conseil des commissaires félicite et honore monsieur Maxime Drolet et mesdames France Houde et Marie-Claude Stébenne en leur remettant un certificat de mérite officiel.

Adoptée à l'unanimité

08-CC-2015-2016

MOTION DE FÉLICITATIONS – M. JEAN-LUC LAFLEUR

CONSIDÉRANT que M. Jean-Luc Lafleur a été élu le 1^{er} octobre 2012 à la présidence du Comité de parents de la CSMV, soit depuis 3 ans;

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

3

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 SEPTEMBRE 2015

CONSIDÉRANT qu'il a annoncé qu'il ne se représenterait pas cette année à la présidence du Comité de parents de la CSMV;

CONSIDÉRANT le travail accompli par M. Lafleur depuis son entrée en fonction;

CONSIDÉRANT toute l'énergie et le temps qu'il a investi dans sa fonction;

CONSIDÉRANT le travail de mobilisation qu'il a suscité pour la défense de l'école publique et d'une éducation de qualité, autant pour les élèves que pour le personnel enseignant, et ce, dans des environnements propices à l'enseignement;

CONSIDÉRANT son implication et son leadership exemplaire particulièrement concernant la construction des nouvelles écoles de Brossard dont l'École de la Rose-des-Vents de Brossard;

IL EST PROPOSÉ par M. Michel Gervais :

D'HONORER et de remercier publiquement M. Jean-Luc Lafleur pour sa contribution au milieu scolaire tout au long de son mandat de président du Comité de parents de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

09-CC-2015-2016

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par M. Michel Gervais :

QUE l'ordre du jour soit adopté en tenant compte d'une modification au point 3.1 : il faut lire « Exemption » au lieu de « Exception ».

Adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance et moment de réflexion
 - 1.1. Hommage des commissaires – Forces AVENIR – deux membres du personnel et un élève
 - 1.2. Motion de félicitations – M. Jean-Luc Lafleur
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal:
 - 3.1. Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 août 2015
4. Parole aux élèves
5. Période de questions orales du public
6. Affaires de la Direction générale
 - 6.1. Reddition de comptes sur la délégation de pouvoirs

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

4

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 SEPTEMBRE 2015

- 6.2. Octroi de contrat à entériner – appareils auditifs – École Saint-Jude
7. Affaires du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications
- 7.1. Comité de révision de décision – composition
8. Affaires du Service des ressources éducatives
9. Affaires du Service des ressources humaines
10. Affaires du Service de l'organisation et du transport scolaire
- 10.1. Comité consultatif du transport – désignation des commissaires
11. Affaires du Service des ressources financières
12. Affaires du Service des ressources matérielles
- 12.1. Autorisation – deuxième amendement d'un bail emphytéotique – 1854, boulevard Marie, arrondissement de Saint-Hubert
13. Affaires du Service des technologies de l'information
- 13.1 Appels d'offres – installation et entretien de fibres optiques pour trois nouvelles écoles – autorisation pour conclure des contrats d'une durée de 5 ans chacun
14. Affaires du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes
15. Autres points
- 15.1. Journée mondiale du refus de la misère
- 15.2. Appui au mouvement « Je protège mon école publique »
- 15.3. Saines habitudes de vie – résolution d'appui
16. Période de questions orales du public
17. Parole aux commissaires
18. Ajournement ou clôture de la séance

10-CC-2015-2016

EXEMPTION DE LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 25 AOÛT 2015

IL EST PROPOSÉ par Mme Denise Girard que le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 août 2015 soit adopté avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité

PAROLE AUX ÉLÈVES

Aucun élève n'a pris la parole.

PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Une personne a pris la parole.

REDDITION DE COMPTES SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Le directeur général présente la reddition de comptes sur sa délégation de pouvoirs couvrant la période du 20 août au 17 septembre 2015.

Aucune question n'a été posée par les commissaires.

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

5

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 SEPTEMBRE 2015

11-CC-2015-2016

OCTROI DE CONTRAT À ENTÉRINER – APPAREILS AUDITIFS – ÉCOLE SAINT-JUDE

CONSIDÉRANT que la direction de l'École Saint-Jude a acquis des appareils auditifs supplémentaires auprès du fournisseur « L'Oreille Bionique inc. », afin de combler les besoins de l'ensemble de ses élèves;

CONSIDÉRANT que ces appareils doivent être compatibles avec ceux que possède déjà cette école, notamment les pièces d'équipement de marque Phonak;

CONSIDÉRANT que le fournisseur « L'Oreille Bionique inc. » est le seul distributeur de la marque Phonak;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas eu de démarche d'appel d'offres préalable;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction de l'École Saint-Jude;

IL EST PROPOSÉ par M. Benoît Laganière :

1° **QUE** soit entériné l'octroi d'un contrat d'une valeur de 104 117 \$ (taxes non applicables) au fournisseur « L'Oreille Bionique inc. », relativement à l'acquisition d'appareils auditifs pour l'École Saint-Jude, et ce, en dérogation à la *Politique d'achat relative aux contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction* de la CSMV;

2° **QUE** le directeur général soit autorisé à signer tout document et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin dans ce dossier.

Adoptée à l'unanimité

12-CC-2015-2016

COMITÉ DE RÉVISION DE DÉCISION – COMPOSITION

CONSIDÉRANT la résolution adoptée par le Conseil des commissaires concernant la procédure des demandes de révision de décision;

CONSIDÉRANT que cette procédure prévoit notamment la création d'un comité de révision chargé d'examiner ce type de demandes ainsi que la composition de celui-ci;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de désigner annuellement les membres de ce comité;

IL EST PROPOSÉ par Mme Denise Girard :

1° d'**INSTITUER** un « comité de révision de décision », formé de neuf (9) commissaires, dont la présidence à titre de membre d'office;

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

6

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 SEPTEMBRE 2015

2° de **DÉSIGNER** sur ce comité les huit (8) autres commissaires suivants, dont un commissaire-parent :

Mme Denise Girard;
Mme Diane Fournier;
Mme Paule Froment;
M. Alain Riendeau;
M. Benoît Laganière;
M. Michel Gervais;
M. Yanick Cyr, commissaire-parent;
M. Michel Rocheleau, commissaire-parent.

Adoptée à l'unanimité

13-CC-2015-2016

COMITÉ CONSULTATIF DU TRANSPORT – DÉSIGNATION DES COMMISSAIRES

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 188 de la *Loi sur l'instruction publique*, chaque commission scolaire doit instituer un Comité consultatif de transport des élèves;

CONSIDÉRANT que la composition de ce comité est déterminée par règlement du gouvernement (Règlement sur le transport des élèves);

CONSIDÉRANT que l'article 2 de ce règlement prévoit que ce comité est notamment composé de deux commissaires de la commission scolaire;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de désigner ces deux commissaires;

IL EST PROPOSÉ par M. David Miljour :

de **DÉSIGNER** les deux (2) commissaires suivants pour siéger au Comité consultatif du transport des élèves pour l'année scolaire 2015-2016 :

M. Serge Mainville;
M. Michel Rocheleau.

Adoptée à l'unanimité

14-CC-2015-2016

AUTORISATION – DEUXIÈME AMENDEMENT D'UN BAIL EMPHYTÉOTIQUE – 1854, BOULEVARD MARIE, ARRONDISSEMENT DE SAINT-HUBERT

CONSIDÉRANT la résolution 136-CC-1999 autorisant la conclusion d'un bail emphytéotique relativement à la location de l'immeuble situé au 1854, boulevard Marie dans l'arrondissement de Saint-Hubert, pour une période de quinze (15) ans;

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

7

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 SEPTEMBRE 2015

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution 36-CC-2014-2015 adoptée par le Conseil des commissaires lors de la séance ordinaire du 23 septembre 2014, le bail emphytéotique d'origine conclu avec le Regroupement des centres de la petite enfance de la Montérégie – qui prenait fin le 30 septembre 2014 – a été amendé une première fois afin d'en prolonger le terme jusqu'au 30 septembre 2015;

CONSIDÉRANT que des échanges d'actifs sont à prévoir avec la Ville de Longueuil, relativement à la construction de deux nouvelles écoles;

CONSIDÉRANT le document « Amendement à l'emphytéose » (projet) présenté par le Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles et du comité de travail du Conseil des commissaires;

IL EST PROPOSÉ par M. David Miljour :

- 1° **QUE** soit autorisé un deuxième amendement au bail emphytéotique conclu avec le Regroupement des centres de la petite enfance de la Montérégie, relativement à la location de l'immeuble situé au 1854, boulevard Marie dans l'arrondissement de Saint-Hubert;
- 2° **QUE** cet amendement prolonge le terme du bail emphytéotique jusqu'au 30 septembre 2016;
- 3° **QUE** le directeur général soit autorisé à signer tout document relatif à l'amendement dudit bail et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

15-CC-2015-2016

APPELS D'OFFRES – INSTALLATION ET ENTRETIEN DE FIBRES OPTIQUES POUR TROIS NOUVELLES ÉCOLES – AUTORISATION POUR CONCLURE DES CONTRATS D'UNE DURÉE DE 5 ANS CHACUN

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire doit lancer des appels d'offres publics afin de confier l'installation et l'entretien des fibres optiques pour trois nouvelles écoles, réparties dans le secteur des C à Brossard, au 2301, boulevard Fernand-Lafontaine, à Longueuil et dans le secteur du Faubourg Cousineau dans l'arrondissement de Saint-Hubert;

CONSIDÉRANT que les pratiques en vigueur dans ce secteur d'activité favorisent des contrats d'une durée de cinq (5) ans et plus;

CONSIDÉRANT la réduction prévue des coûts des équipements lorsque ceux-ci sont amortis sur une période de cinq (5) ans;

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

8

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 SEPTEMBRE 2015

CONSIDÉRANT la réduction prévue des frais annuels d'entretien et de gestion sur une période de cinq (5) ans;

CONSIDÉRANT l'article 46 du *Règlement sur les contrats de services des organismes publics*, précisant que « l'autorisation du dirigeant de l'organisme public [le Conseil des commissaires] est requise pour tout contrat de nature répétitive dont la durée prévue, incluant tout renouvellement, est supérieure à trois (3) ans »;

CONSIDÉRANT que le Service des technologies de l'information et le Service des ressources matérielles recommandent la publication des appels d'offres publics nécessaires à l'octroi subséquent de contrats pour l'installation et l'entretien des fibres optiques pour trois nouvelles écoles, réparties dans le secteur des C à Brossard, au 2301, boulevard Fernand-Lafontaine, à Longueuil et dans le secteur du Faubourg Cousineau dans l'arrondissement de Saint-Hubert, dont les périodes prévues seront de cinq (5) ans chacun;

IL EST PROPOSÉ par M. Alain Riendeau :

1° **QUE** soit autorisée la publication d'appels d'offres publics dans le but de conclure des contrats pour l'installation et l'entretien des fibres optiques pour trois nouvelles écoles, réparties dans le secteur des C à Brossard, au 2301, boulevard Fernand-Lafontaine, à Longueuil et dans le secteur du Faubourg Cousineau dans l'arrondissement de Saint-Hubert, dont les durées prévues seront de cinq (5) ans chacun ;

2° **QUE** la direction du Service des technologies de l'information soit autorisée à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin dans ce dossier.

Adoptée à l'unanimité

16-CC-2015-2016

JOURNÉE MONDIALE DU REFUS DE LA MISÈRE

CONSIDÉRANT que la Journée mondiale du refus de la misère est décrétée par l'ONU, a lieu annuellement le 17 octobre, et dont le thème pour 2015, est "**Construire un avenir durable : S'unir pour mettre fin à la pauvreté et à la discrimination**";

CONSIDÉRANT que plusieurs organismes du territoire de la Commission scolaire Marie-Victorin, dont la Table Itinérance Rive-Sud, se mobilisent afin de tenir, pendant le mois d'octobre 2015, différentes activités de sensibilisation;

CONSIDÉRANT que la population du territoire de la Commission scolaire Marie-Victorin est invitée à participer à la marche de la Nuit des Sans-abri qui aura lieu le vendredi 16 octobre 2015 à 18 h 30 et qui partira du Parc St-Mark's. Une conférence de presse se tiendra d'ailleurs au même endroit le 6 octobre 2015 dévoilant les détails de cet événement festif de sensibilisation et de solidarité sur la pauvreté et l'itinérance;

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

9

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 SEPTEMBRE 2015

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire Marie-Victorin a pour rôle de soutenir la dynamique locale;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marie-Victorin proclame son refus de la misère;

IL EST PROPOSÉ par Mme Aurélie Condrain-Morel :

1° **QUE** le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marie-Victorin appuie les organismes participants dans leur initiative de mobilisation des forces vives du territoire dans cette campagne du Refus de la Misère;

2° **QUE** le Conseil des commissaires adopte la proclamation « Refus de la misère » :

- Refuser la misère, c'est s'indigner devant les injustices qui sont faites aux enfants qui manquent d'énergie pour apprendre parce qu'ils manquent de nourriture à la maison;
- Refuser la misère, c'est s'indigner devant les injustices qui sont faites aux parents qui manquent de ressources pour arriver à remplir leurs responsabilités correctement;
- Refuser la misère, c'est s'indigner devant les injustices qui sont faites aux personnes et aux familles incapables de se loger convenablement;
- Refuser la misère, c'est s'indigner devant la détresse de celles et de ceux qui n'arrivent pas à se trouver un travail suffisamment payant pour s'assurer une vie décente;
- Refuser la misère, c'est s'indigner devant les injustices qui sont faites aux personnes seules ou aux personnes handicapées qui sont laissées pour compte et qui sont exclues de la vie sociale normale;
- Refuser la misère, c'est s'indigner devant les préjugés qui sont véhiculés par les discours de certains médias, par les gestes de certains gouvernements ou par les paroles de certains de nos concitoyens;
- Refuser la misère, c'est s'indigner devant des politiques ou des programmes qui enfoncent davantage les personnes dans la précarité ou la détresse économique;
- Refuser la misère, c'est s'indigner devant le fait que des milliers de personnes perdent leur dignité de citoyennes et de citoyens parce que leurs droits fondamentaux sont bafoués;
- Refuser la misère, c'est poser des gestes quotidiens dans nos milieux de vie qui changent vraiment le cours des choses pour les personnes les plus vulnérables;
- Refuser la misère, c'est reconnaître et supporter les efforts que font les personnes démunies pour améliorer leur sort;

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

10

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 SEPTEMBRE 2015

- Refuser la misère, c'est se mobiliser toutes et tous devant l'injustice et devant l'exclusion de nos frères et soeurs;
- Refuser la misère, c'est refuser de baisser les bras tant qu'il y aura des personnes dont la dignité et la qualité de vie seront menacées par la pauvreté et l'exclusion.

Adoptée à l'unanimité

17-CC-2015-2016

APPUI AU MOUVEMENT « JE PROTÈGE MON ÉCOLE PUBLIQUE »

CONSIDÉRANT que la mission de l'école publique est d'instruire, de socialiser et de qualifier tous les élèves;

CONSIDÉRANT que l'école publique offre des services éducatifs à toutes les catégories d'élèves sans distinction et qu'elle doit s'assurer de la réussite et de la qualification du plus grand nombre d'élèves;

CONSIDÉRANT les compressions budgétaires successives imposées à l'endroit de l'école publique au sein du réseau des commissions scolaires du Québec;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire Marie-Victorin (CSMV) doit composer depuis des années avec des compressions majeures et récurrentes;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre du budget 2015-2016, la CSMV s'est vu imposer de nouvelles compressions de l'ordre de 9,6 millions de dollars (incluant la perte de la subvention de péréquation de 4 millions pour la taxe scolaire) qui s'ajoutent aux 5 millions du déficit antérieur;

CONSIDÉRANT que le rôle des commissaires est d'agir dans l'intérêt des élèves et de la population desservie par la CSMV et de contribuer à l'avancement de la société par l'éducation;

CONSIDÉRANT que l'éducation est un investissement et non pas une dépense;

CONSIDÉRANT la motivation des commissaires à défendre l'intérêt des élèves, de leurs parents et des contribuables;

CONSIDÉRANT que, dans ce contexte, les commissaires de la CSMV ont dénoncé publiquement et à plus d'une reprise ces coupes qui ont inévitablement un impact sur la hauteur des services offerts aux élèves;

CONSIDÉRANT que ces compressions ont aussi des impacts sur l'apprentissage des élèves de la CSMV et que c'est la créativité, la passion, le professionnalisme et l'engagement du personnel qui font en sorte de diminuer ces impacts sur les principaux intéressés, les élèves de nos établissements;

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

11

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 SEPTEMBRE 2015

CONSIDÉRANT la grande importance du personnel dans la vie scolaire quotidienne des élèves, dans leur motivation à réussir et finalement, dans leur réussite;

CONSIDÉRANT que les efforts budgétaires réalisés par la CSMV et ses établissements ont des effets sur la mobilisation du personnel et les conditions d'apprentissage des élèves;

CONSIDÉRANT que, lors de la séance publique du 25 juin 2015 du Conseil des commissaires, les commissaires ont adopté le budget 2015-2016 tout en le présentant et en l'expliquant mais en ne le défendant pas puisque cette décision a dû être prise à l'encontre de leur vision de l'éducation;

IL EST PROPOSÉ par M. Alain Riendeau :

- 1° **DE RÉITÉRER** notre foi en une école publique de qualité, ouverte à toutes les clientèles et axée sur la réussite du plus grand nombre d'élèves;
- 2° **DE TÉMOIGNER** de notre admiration pour le travail hautement appréciable du personnel dans le quotidien scolaire de nos élèves malgré le contexte de compressions budgétaires qui prévaut depuis plusieurs années;
- 3° **D'EXIGER** du gouvernement québécois de nous donner les moyens financiers, organisationnels et matériels suffisants pour poursuivre, entre autres, notre mission de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population;
- 4° **DE TRANSMETTRE** la présente résolution :
 - au premier ministre du Québec;
 - au ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche;
 - aux députés du territoire de la CSMV;
 - aux présidences des commissions scolaires du Québec;
 - aux syndicats et associations professionnelles de la CSMV;
 - aux conseils d'établissement de la CSMV;
 - au comité de parents de la CSMV;
 - au personnel de la CSMV.

Adoptée à l'unanimité

18-CC-2015-2016

SAINES HABITUDES DE VIE – RÉOLUTION D'APPUI

CONSIDÉRANT qu'au printemps 2008, la Commission scolaire Marie-Victorin (CSMV) s'est dotée d'une politique sur les saines habitudes de vie, en tenant compte des orientations et des principes de la politique-cadre du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR);

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

12

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 SEPTEMBRE 2015

CONSIDÉRANT que l'objectif général prévu à la politique adoptée par le Conseil des commissaires de la CSMV est le suivant :

« contribuer à améliorer et à maintenir la santé des élèves et celle du personnel en favorisant un environnement scolaire propice au développement de saines habitudes alimentaires et d'un mode de vie physiquement actif »;

CONSIDÉRANT que le volet touchant à l'alimentation est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2008;

CONSIDÉRANT le rapport émis, au printemps 2015, par le Vérificateur général du Québec et traitant de la promotion d'une saine alimentation comme mesure de prévention en santé;

CONSIDÉRANT que plusieurs acteurs du milieu collaborent à la promotion d'une saine alimentation, dont le MEESR, le ministère de la Famille et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, tel que mentionné à ce rapport;

CONSIDÉRANT que le rapport du vérificateur général traite notamment de l'accès à la saine alimentation;

CONSIDÉRANT que l'Association pour la santé publique du Québec a également émis un avis s'intitulant « La zone-école et l'alimentation : des pistes d'action pour le monde municipal » ;

IL EST PROPOSÉ par M. Michel Gervais :

d'APPUYER tout partenaire, notamment les villes situées sur le territoire de la CSMV et les organismes communautaires et du milieu de la santé, qui pose les gestes permettant à la CSMV d'atteindre les objectifs et principes prévus à sa politique sur les saines habitudes de vie, que ce soit pour le volet alimentaire ou pour le volet de l'activité physique.

Adoptée à l'unanimité

AUTRES POINTS

Aucun autre point n'est traité.

PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Aucune personne n'a pris la parole.

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

13

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 SEPTEMBRE 2015

PAROLE AUX COMMISSAIRES

Quatre commissaires ont pris la parole.

AJOURNEMENT OU CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin. Il est 21 h 23.

Présidente

Secrétaire générale

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

14

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 SEPTEMBRE 2015